

Charte éthique

Natura'lis

CHARTE ÉTHIQUE DE LA SOCIÉTÉ NATURA'LIS



Notre vision

Notre charte éthique consiste à établir un cadre de valeurs et de principes qui guident le comportement de tous les membres de l'organisation. Elle permet de définir les normes de conduite à adopter au sein de l'entreprise Natura'lis et de promouvoir des pratiques responsables et respectueuses des lois et des normes sociales.

L'innovation, l'excellence, le respect et le service apporté aux clients constituent des valeurs fondamentales dans la conduite de nos affaires, et permet de guider notre collaboration avec toutes nos parties prenantes.

Cette charte s'applique à tout notre éco-système, et engage chaque partie intéressée à en respecter les valeurs et principes énoncés ci-après.

Natura'lis s'engage à promouvoir une gestion responsable et durable de ses activités tout en respectant les valeurs humaines et sociétales.

Cette charte s'adresse à l'ensemble de nos collaborateurs, dirigeants, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, et reflète notre engagement à respecter des normes éthiques élevées dans toutes nos pratiques professionnelles.



Charte accessible sur notre site internet, et diffusée à l'ensemble du personnel, et à toute personne en faisant la demande.

Signature de la direction Natura'lis
Simon Bilbot - Directeur





1 PRINCIPE N°1 DROITS DE L'HOMME

Dans le cadre de notre engagement pour une entreprise éthique et responsable, Natura'lis reconnaît l'importance de respecter et de promouvoir les droits fondamentaux de l'homme dans toutes nos activités. Le respect des droits humains est au cœur de nos valeurs, et nous mettons tout en œuvre pour garantir qu'aucun abus ne soit toléré dans nos relations internes et externes.



Engagement envers les droits humains

Natura'lis s'engage à respecter et à promouvoir les droits humains selon les normes internationales, en particulier celles définies par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et les conventions internationales en la matière.

Nous nous engageons à :

- Respecter la dignité humaine : Chaque collaborateur, fournisseur, client et partenaire doit être traité avec dignité et respect. Nous interdisons toute forme de traitement inhumain ou dégradant.
- Promouvoir l'égalité des droits : Nous garantissons un environnement inclusif, sans discrimination fondée sur l'origine, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la religion, le handicap, ou toute autre caractéristique personnelle.



Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Natura'lis rejette fermement toute forme de travail forcé, de travail des enfants et d'exploitation humaine dans toutes ses opérations, y compris au sein de ses chaînes d'approvisionnement et dans le choix de ses fournisseurs partenaires. Nous nous engageons à :

- Interdire le travail des enfants : Nous ne tolérerons en aucune circonstance l'emploi de mineurs dans des conditions de travail qui ne respectent pas les normes internationales.
- Éviter le travail forcé : Nous veillons à ce que tous les employés puissent travailler librement et volontairement, sans aucune forme de coercition ou de menace.
- Travail précaire: Nous nous efforçons de proposer des contrats de travail clairs et stables, favorisant la sécurité de l'emploi et garantissant des conditions de travail décentes.



Respect des personnes et de la diversité

Nous valorisons un environnement de travail fondé sur le respect et l'égalité des chances pour tous nos collaborateurs. Nos engagements incluent :

- La sécurité et le bien-être : Nous nous engageons à garantir la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs en assurant des conditions de travail saines et respectueuses de chacun.
- Le respect mutuel : Nous encourageons une communication transparente, une coopération harmonieuse et un respect réciproque entre tous les membres de l'entreprise.



Conditions de travail et sécurité

Nous nous engageons à offrir des conditions de travail dignes et sécurisées pour tous nos collaborateurs :

- Respect de la législation sur le travail : Natura'lis respecte toutes les lois et réglementations locales et internationales relatives aux droits des travailleurs, y compris celles concernant les horaires de travail, le salaire minimum, les congés et les conditions de santé et sécurité.
- Santé et sécurité au travail : Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer un environnement de travail sûr et sain. Cela comprend des formations régulières, des équipements de protection adaptés et des mesures préventives contre les risques professionnels.

Référent CSST Natura'lis : Mathieu GRANDCLAUDON : magasin.danjoutin@naturalis.fr

Référent membre de la direction : Henri-Pierre VIEILLY : henri-pierre.vieilly@naturalis.fr



2 PRINCIPE N°2 DROITS DU TRAVAIL

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une entreprise éthique et responsable, Natura'lis affirme son respect absolu des droits du travail, conformément aux normes internationales, aux législations locales et aux meilleures pratiques en matière de conditions de travail. Nous reconnaissons que le respect des droits du travail est essentiel pour garantir un environnement de travail juste, équitable et respectueux pour tous nos collaborateurs.



Respect de la législation du travail

Natura'lis s'engage à respecter toutes les législations locales et internationales relatives aux droits du travail, y compris les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ce respect inclut :

- Le respect des lois nationales du travail : Nous veillons à la conformité avec les normes locales en matière de salaire, d'horaires de travail, de conditions de santé et de sécurité, ainsi que des droits des travailleurs.
- Les conventions internationales : Natura'lis adhère aux principes et recommandations des principales conventions internationales de l'OIT, en particulier celles liées à l'égalité des chances, la liberté d'association et la protection des travailleurs.



Conditions de travail dignes et respectueuses

Nous nous engageons à offrir à tous nos collaborateurs un environnement de travail sûr, digne et respectueux de leurs droits :

- Égalité de traitement : Nous garantissons un traitement équitable, sans distinction ni discrimination, et favorisons un environnement inclusif et respectueux de toutes les diversités.
- Santé et sécurité au travail : Nous mettons en place des mesures strictes pour assurer la sécurité physique et mentale de nos collaborateurs, incluant des équipements de protection adéquats, des formations régulières, et des procédures claires pour signaler tout danger potentiel.
- Environnement de travail sain : La société Natura'lis demande aux parties intéressées de veiller à toutes formes de travail forcé ou obligatoire, à l'interdiction de toute discrimination, de harcèlement et de violences physiques ou psychologiques.



Respect du droit à la rémunération équitable

Nous reconnaissons l'importance de rémunérer nos collaborateurs de manière équitable et conforme aux lois en vigueur :

- Rémunération juste et conforme : Les salaires doivent être équitables et en ligne avec notre convention collective. Nous veillons à ce que chaque employé reçoive une rémunération conforme à son travail, à ses responsabilités et à son expérience.
- Respect des salaires minimaux : Nous nous assurons que tous les employés reçoivent au moins le salaire minimum légal en vigueur et qu'ils bénéficient d'avantages sociaux tels que les congés payés, les indemnités de maladie, les assurances et autres bénéfices légaux.



Respect des horaires de travail et du temps de repos

Natura'lis veille à ce que les horaires de travail respectent les lois locales et les conventions collectives :

- Horaires de travail raisonnables : Les horaires de travail sont clairement définis et ne dépassent pas les limites légales. Nous veillons à ne pas imposer de travail excessif et à garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Congés et temps de repos : Nous respectons scrupuleusement le droit à des congés payés, des jours fériés et des périodes de repos conformément à la législation. Nous garantissons également des pauses suffisantes pendant la journée de travail.



Chez Natura'lis, nous plaçons la santé, l'hygiène et la sécurité de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos clients au cœur de notre stratégie. Nous nous engageons à garantir des conditions de travail sûres et saines, à prévenir les risques professionnels et à assurer un environnement de travail propice au bien-être de chacun.

La présente charte définit notre politique en matière de santé, d'hygiène et de sécurité, en ligne avec notre engagement éthique, nos valeurs et la législation en vigueur.



Engagement pour un environnement de travail sain et sécurisé

Natura'lis s'engage à offrir un environnement de travail où la santé et la sécurité sont des priorités absolues. Pour cela, nous nous engageons à :

- Évaluer et prévenir les risques : Nous identifions régulièrement les risques potentiels dans nos installations (physiques, chimiques, biologiques, ergonomiques) et mettons en place des mesures pour les prévenir.
- Améliorer en continu : Nous mettons en œuvre une politique d'amélioration continue en matière de sécurité et de santé, en effectuant des audits réguliers et en adoptant les meilleures pratiques du secteur.



Prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles

La prévention des risques professionnels et des accidents de travail est un principe fondamental pour Natura'lis. Nous nous engageons à :

- La mise en place de dispositifs de sécurité : Nous veillons à ce que tous les équipements de protection nécessaires (équipements de protection individuelle – EPI) soient disponibles, adaptés et utilisés par nos collaborateurs. Cela inclut des casques, des gants, des chaussures de sécurité, des protections auditives, des lunettes, etc.
- La surveillance de la santé au travail : Nous assurons un suivi médical régulier pour prévenir les risques liés aux métiers physiques, chimiques ou toute autre activité susceptible d'impacter la santé de nos collaborateurs.



Condition de travail ergonomiques et adaptées

Afin de protéger la santé physique et mentale de nos employés, Natura'lis s'engage à :

- Optimiser l'ergonomie des postes de travail : Nous nous assurons que chaque poste de travail soit conçu de manière à réduire les risques liés à des gestes répétitifs, aux mauvaises postures ou à la fatigue.
- Promouvoir l'équilibre travail-vie personnelle : Nous encourageons un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle, pour prévenir le stress excessif et favoriser le bien-être général de nos collaborateurs.



Réaction en cas d'incident ou d'accident

En cas d'accident ou de situation d'urgence, Natura'lis met en place des procédures claires pour garantir la sécurité immédiate et la prise en charge des incidents :

- Premiers secours : Des formations aux premiers secours sont dispensées à nos employés afin qu'ils soient capables d'intervenir rapidement en cas d'accident. Nous nous assurons également que des trousseaux de premiers secours sont disponibles sur tous les sites de l'entreprise, ainsi que les affichages obligatoires
- Communication et suivi : Toute situation d'accident ou d'incident doit être signalée immédiatement à la hiérarchie pour permettre une gestion rapide et efficace. Après un incident, nous effectuons une enquête pour analyser les causes et prévenir la récurrence de l'événement.



Hygiène et propreté sur le lieu de travail

Natura'lis s'engage à maintenir un environnement de travail propre et hygiénique afin de garantir la santé de tous les employés :

- Nettoyage et entretien : Nous veillons à ce que les espaces de travail, y compris les zones de stockage, de production et de distribution, soient régulièrement nettoyés et entretenus.
- Hygiène des espaces communs : Nous garantissons que les espaces communs (toilettes, cuisines, vestiaires, etc.) soient maintenus dans des conditions optimales d'hygiène et de sécurité. Nous fournissons à tous nos collaborateurs l'accès à des équipements et produits d'hygiène essentiels, tels que des désinfectants, du savon, des serviettes, etc.

4 PRINCIPE N°4 L'ENVIRONNEMENT

Chez Natura'lis, nous croyons fermement que la préservation de l'environnement est essentielle à la durabilité de notre entreprise. En tant qu'acteur engagé dans la distribution de fournitures pour les espaces verts, nous avons la responsabilité de réduire notre impact écologique tout en favorisant un avenir plus vert et plus durable.

Cette charte définit notre engagement envers l'environnement et les actions concrètes que nous mettons en place pour préserver les ressources naturelles, limiter notre empreinte écologique et promouvoir une gestion responsable et vertueuse de l'environnement.



Réduction de notre impact environnemental

Natura'lis s'engage à réduire l'impact environnemental de ses activités à tous les niveaux :

- Gestion des ressources naturelles : Nous nous efforçons de minimiser l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau, l'énergie et les matières premières, en optimisant nos processus de distribution et en travaillant avec des fournisseurs partenaires engagés dans cette démarche.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre / Bilan carbone : Nous prenons des mesures pour limiter nos émissions de CO2. Cela inclut l'adoption de technologies moins polluantes et l'optimisation de nos modes de transport pour la livraison de nos clients et le déplacement de nos commerciaux.



Utilisation de produits durables et vertueux



Dans le cadre de notre activité de distribution de fournitures pour les espaces verts, Natura'lis privilégie l'utilisation de produits respectueux de l'environnement :

- Innovation durable : Nous soutenons et nous engageons à promouvoir l'innovation dans le domaine des produits écologiques. Cela comprend la recherche de solutions plus durables pour les produits que nous distribuons.
- Ligne verte : Nous avons créé une charte "ligne verte" regroupant des produits entrant dans des critères définis au cahier des charges Natura'lis (Produits UAB, Bio-contrôle, favorisant la biodiversité)
- Promouvoir des produits respectueux de l'environnement : Nous sélectionnons des fournisseurs et des produits qui respectent des critères écologiques stricts (certifications environnementales, matières recyclées, faible impact carbone, etc.).



Partenariat avec des acteurs écologiques

Natura'lis travaille activement avec des partenaires qui partagent nos valeurs environnementales :

- Sélection de fournisseurs responsables : Nous choisissons des fournisseurs et des partenaires qui respectent des normes environnementales strictes et qui s'engagent à adopter des pratiques durables dans leurs processus de production et de distribution.
- Collaboration avec des organisations environnementales : Nous soutenons des initiatives et des projets en partenariat avec des associations, des ONG et d'autres acteurs engagés pour la préservation de l'environnement.



Sensibilisation des collaborateurs à l'environnement

Chez Natura'lis, nous croyons que chaque collaborateur a un rôle à jouer dans la protection de l'environnement. Pour cela, nous nous engageons à :

- Former nos collaborateurs : Nous mettons en place des programmes de sensibilisation (ECO-GESTES) pour encourager nos employés à adopter des comportements écologiques, tant dans leur travail quotidien que dans leur vie personnelle.
- Promouvoir l'éco-responsabilité : Nous intégrons des critères environnementaux dans la gestion des ressources humaines et encourageons nos collaborateurs à proposer des initiatives favorables à la protection de l'environnement.



Chez Natura'lis, nous croyons en l'intégrité, la transparence et la responsabilité dans toutes nos actions et interactions. Dans un contexte économique mondial de plus en plus exigeant, nous avons l'obligation morale et légale de lutter activement contre toute forme de corruption et de pratiques illicites, qu'elles soient internes ou externes à l'entreprise.

La présente charte définit nos engagements pour prévenir, détecter et lutter contre la corruption sous toutes ses formes, tant dans nos relations d'affaires internes qu'externes.



Engagement ferme contre la corruption

Natura'lis condamne fermement toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, directe ou indirecte, et s'engage à ne jamais offrir, promettre, solliciter ou accepter tout paiement illicite. Nous agissons avec transparence et éthique dans toutes nos transactions commerciales, tant avec nos clients, fournisseurs, que partenaires.



Interdiction des conflits d'intérêts

Nous interdisons toute situation de conflit d'intérêts dans nos relations commerciales et professionnelles. Chaque employé doit éviter toute situation où ses intérêts personnels, financiers ou familiaux risqueraient de compromettre son impartialité ou d'influencer ses décisions professionnelles. Si un conflit d'intérêts est suspecté ou identifié, il doit être immédiatement signalé aux responsables concernés.



Transparence dans les transactions et les relations d'affaires

Chez Natura'lis, nous garantissons la transparence et l'honnêteté dans toutes nos transactions commerciales :

- Aucune transaction opaque : Nous refusons toutes les transactions qui ne sont pas correctement documentées ou qui manquent de transparence.
- Comptabilité fidèle et honnête : Nous nous engageons à maintenir une comptabilité claire, juste et conforme aux normes comptables, pour garantir que toutes les transactions financières reflètent la réalité des activités de l'entreprise.



Précautions en matière de cadeaux, invitations et avantages

Natura'lis adopte une politique stricte concernant les cadeaux, invitations et avantages :

- Limitation des cadeaux et invitations : Les cadeaux ou invitations offerts ou reçus dans le cadre des relations d'affaires doivent être raisonnables, ne pas être destinés à influencer une décision ou à obtenir un avantage indûment.
- Enregistrement des avantages reçus : Tous les avantages ou cadeaux reçus doivent être signalés et enregistrés dans un registre dédié. Les cadeaux ou avantages dépassant un certain seuil doivent être approuvés par la direction.

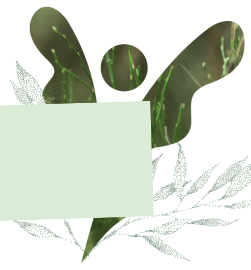


Mesures disciplinaires et sanctions

Natura'lis applique des mesures disciplinaires strictes pour tout manquement à ses principes éthiques :

- Sanctions en cas de non-respect : Toute personne impliquée dans des actes de corruption, que ce soit de manière directe ou indirecte, se verra appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail ou de partenariat, en fonction de la gravité des faits.
- Responsabilité personnelle : Chaque employé et partenaire est personnellement responsable du respect des principes de cette charte. Les actions corrompues seront sanctionnées sévèrement, même si elles sont commises sous pression ou en raison d'une demande d'un supérieur hiérarchique.

6 PRINCIPE N°6 ORIGINE DES PRODUITS



Chez Natura'lis, nous nous engageons à promouvoir une politique d'achat responsable et transparente, fondée sur des valeurs d'éthique, de durabilité et de respect des droits humains. Il est essentiel pour nous de garantir que chaque produit distribué respecte les normes les plus strictes en matière de traçabilité, de respect de l'environnement et des droits humains. Cette charte a pour objectif de préciser nos engagements en matière d'origine des produits, de garantir la transparence et de renforcer la confiance de nos clients, partenaires et parties prenantes.



TRACABILITÉ DES PRODUITS

Natura'lis s'engage à garantir la traçabilité complète de chaque produit que nous distribuons. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils fournissent des informations précises sur l'origine des matières premières et des produits finis, y compris :

- Identification claire de l'origine : Pour chaque produit, nous nous assurons qu'il existe une documentation fiable permettant de retracer son origine, depuis la production des matières premières jusqu'à la fabrication et la distribution.
- Certification de traçabilité : Lorsque cela est nécessaire, nous vérifions que les produits sont certifiés par des labels reconnus garantissant la traçabilité et l'origine responsable (par exemple, labels biologiques, commerce équitable, certifications environnementales).



Engagement pour des achats responsables

Nous nous engageons à privilégier des fournisseurs qui respectent des pratiques commerciales responsables et respectueuses de l'environnement :

- Sélection de fournisseurs : Nous choisissons nos fournisseurs sur la base de critères rigoureux, en veillant à ce qu'ils respectent des normes élevées en matière de durabilité, de sécurité, de qualité et de respect des droits des travailleurs. (Charte Vert cité)
- Critères éthiques : Nous privilégions les fournisseurs qui adoptent des pratiques respectueuses des droits humains et de l'environnement, qui ne recourent pas au travail forcé ou au travail des enfants, et qui respectent les lois locales et internationales relatives aux conditions de travail.
- Respect de l'environnement : Nous privilégions les produits fabriqués à partir de ressources renouvelables, provenant de pratiques agricoles ou industrielles durables, et veillons à ce que nos fournisseurs respectent des normes strictes en matière de réduction des émissions, de gestion de l'eau et de protection de la biodiversité.



Favoriser les circuits courts et les produits locaux

Afin de soutenir les économies locales et de réduire l'empreinte écologique liée aux transports, Natura'lis encourage les circuits courts et la production locale :

- Soutien aux producteurs locaux : Nous privilégions les partenariats avec des producteurs locaux ou régionaux, dans la mesure où cela correspond à notre objectif de durabilité, de traçabilité et de réduction de notre impact environnemental.
- Réduction des distances de transport : En favorisant des produits locaux, nous contribuons à la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des marchandises.



Economie circulaire

Nous développons des produits en partenariat avec nos structures adhérentes pour mettre en avant nos productions locales.



Chez Natura'lis, nous nous engageons à respecter les principes de la concurrence loyale et à mener nos activités commerciales dans le strict respect des lois antitrust et des règles de concurrence. Nous croyons que la concurrence saine est un moteur essentiel d'innovation, de qualité et de satisfaction client, et qu'elle est cruciale pour le bon fonctionnement du marché. Toute pratique anticoncurrentielle est non seulement contraire à l'éthique, mais également préjudiciable à la réputation de l'entreprise et à ses parties prenantes.



Engagement contre les pratiques anticoncurrentielles

Natura'lis s'engage à respecter les principes de la concurrence libre et non faussée. Nous interdisons formellement toute pratique anticoncurrentielle, notamment :

- Ententes illicites : Nous refusons toute forme d'accord ou de collusion avec des concurrents, fournisseurs ou clients qui viserait à limiter la concurrence, comme la fixation des prix, la répartition de marchés, ou la coordination de la production.
- Abus de position dominante : Nous nous engageons à ne pas abuser de notre position sur le marché pour éliminer ou nuire à la concurrence de manière déloyale, en imposant des conditions injustes, en pratiquant des prix prédateurs, ou en restreignant l'accès au marché pour nos concurrents.
- Pratiques de discrimination : Nous refusons toute forme de discrimination envers nos partenaires commerciaux, notamment par la fixation de conditions préférentielles inéquitables, d'exclusivités contraignantes ou de pratiques discriminatoires sur les prix.



Respect des lois et réglementations antitrust (pas abusé d'une position dominante - pas de prix bas)

Natura'lis respecte pleinement les législations nationales et internationales en matière de concurrence :

- Conformité avec la législation : Nous nous conformons aux lois sur la concurrence et à la réglementation antitrust en vigueur dans les pays où nous opérons, telles que le Code de commerce français (notamment la loi sur la concurrence) et les règlements européens de la Commission européenne.
- Régulations locales et internationales : Nous veillons à respecter toutes les lois locales sur la concurrence et l'antitrust, y compris celles relatives à la lutte contre les ententes, les abus de position dominante et les pratiques commerciales déloyales.



Responsabilité individuelle et collective

Chez Natura'lis, chaque collaborateur a la responsabilité de respecter les lois sur la concurrence et d'agir avec intégrité dans ses relations professionnelles :

- Responsabilité des dirigeants et des employés : Nos dirigeants et collaborateurs doivent veiller à ce que leurs actions ne portent pas atteinte à la concurrence sur le marché. Toute implication dans des pratiques anticoncurrentielles est inacceptable.
- Encouragement à l'auto-évaluation : Nous encourageons nos équipes à signaler toute situation ou comportement suspect en matière de pratiques anticoncurrentielles afin de prendre des mesures préventives et correctives rapidement.



Comportement concurrentiel éthique et transparent

Natura'lis s'engage à mener ses activités de manière transparente et éthique :

- Prix justes et transparents : Nous veillons à fixer nos prix de manière indépendante, en fonction des coûts réels, de la qualité du produit et des exigences du marché, sans tenter d'induire ou de participer à des ententes de prix avec d'autres entreprises.
- Compétition loyale : Nous poursuivons une politique de compétition loyale basée sur la qualité de nos produits et services, l'innovation, et la satisfaction des besoins de nos clients, sans recours à des pratiques anticoncurrentielles pour éliminer ou nuire à nos concurrents.
- Favoriser la compétitivité saine : Nous soutenons la compétitivité en favorisant une concurrence saine et équitable, tout en respectant les principes d'intégrité, de transparence et de respect des règles du marché.

8 PRINCIPE N°8 SINCÉRITÉ DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Chez Natura'lis, nous croyons fermement que la transparence, l'intégrité et l'exactitude des informations comptables et financières sont des principes essentiels pour maintenir la confiance de nos parties prenantes, qu'il s'agisse de nos clients, de nos partenaires, de nos actionnaires ou de nos collaborateurs. Nous nous engageons à fournir des informations comptables et financières fiables, précises et complètes, conformes aux normes comptables et aux exigences légales en vigueur.



Respect des normes comptables et des principes de transparence

Natura'lis s'engage à respecter les normes comptables et les principes de transparence les plus stricts :

- Conformité aux normes comptables : Nous nous conformons aux normes comptables locales et internationales (telles que les normes IFRS ou les normes comptables nationales), assurant ainsi la fiabilité, la comparabilité et la transparence de nos états financiers.
- Principes de sincérité et de fidélité : Nous appliquons les principes de sincérité et de fidélité dans la présentation de nos comptes, en veillant à ce que toutes les transactions et opérations financières soient correctement enregistrées et reflètent de manière juste la situation financière de l'entreprise.



Exactitude et complétude des informations financières

Natura'lis veille à ce que toutes les informations financières diffusées soient complètes, exactes et fiables :

- Données financières fiables : Nous garantissons que nos rapports financiers, y compris les états financiers annuels et trimestriels, sont préparés avec soin et de manière exacte, sans omission d'informations pertinentes qui pourraient influencer la compréhension de la situation financière de l'entreprise.
- Révision interne rigoureuse : Chaque information comptable et financière est soumise à une révision rigoureuse au sein de l'équipe comptable avant d'être publiée. Nous mettons en place des contrôles internes pour vérifier l'exactitude de ces données via les vérifications de nos commissaires aux comptes.



Responsabilité de la direction

La direction de Natura'lis porte une responsabilité particulière en ce qui concerne la sincérité et l'intégrité des informations financières :

- Engagement des dirigeants : La direction s'engage à garantir l'exactitude et la transparence de l'information comptable et financière. Les dirigeants sont responsables de la mise en œuvre des procédures nécessaires pour assurer la conformité et l'intégrité des états financiers.
- Contrôles internes : La direction veille à la mise en place de systèmes de contrôle interne efficaces, permettant de détecter et de prévenir toute manipulation ou falsification des informations comptables.



Divulgaration d'informations financières pertinentes et exactes

Natura'lis garantit une divulgation complète et précise des informations financières dans le respect des exigences légales et des principes de transparence :

- Communication claire et précise : Nous veillons à ce que toutes les informations financières publiées, qu'elles soient internes ou externes (rapports financiers, présentations aux actionnaires, etc.), soient compréhensibles, accessibles et rédigées de manière claire et précise.
- Accès à l'information : Les actionnaires, investisseurs, auditeurs et autres parties prenantes doivent pouvoir accéder à des informations financières exactes et actualisées, dans les délais impartis, conformément aux règles de gouvernance d'entreprise.

9 PRINCIPE N°9 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET PROTECTION DES DONNÉES

Chez Natura'lis, nous reconnaissons que la sécurité de l'information et la protection des données sont des enjeux fondamentaux pour garantir la confiance de nos clients, partenaires, collaborateurs et autres parties prenantes. En tant qu'entreprise soucieuse de l'éthique, nous nous engageons à respecter les normes les plus strictes en matière de protection des informations personnelles et professionnelles, tout en assurant la sécurité des données que nous collectons, traitons et stockons.



Respect des lois de régulations

Natura'lis s'engage à respecter toutes les lois et régulations en vigueur relatives à la protection des données personnelles et à la sécurité de l'information :

- Conformité au RGPD : Nous garantissons la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union Européenne, ainsi qu'aux autres législations locales et internationales relatives à la protection de la vie privée et des données.
- Normes et standards de sécurité : Nous appliquons des normes et pratiques de sécurité conformes aux standards internationaux en matière de gestion des informations et de protection des données (telles que ISO 27001, NIST, etc.).



Collecte et traitement des données

Nous nous engageons à collecter, traiter et stocker les données personnelles et professionnelles de manière responsable, transparente et limitée aux besoins spécifiques de notre activité :

- Collecte responsable : Nous ne collectons que les données strictement nécessaires à l'exercice de nos activités, et ce, dans un but précis, légitime et clair. Notamment par le biais de notre site internet e-commerce, conditions inscrites dans nos conditions générales de ventes, acceptation des cookies ...
- Transparence et consentement : Nous informons nos clients, collaborateurs et partenaires de manière claire sur la nature des données collectées, leur usage et leurs droits. Nous obtenons leur consentement explicite avant tout traitement de leurs données personnelles lorsque cela est requis.
- Limitation des données : Nous nous assurons que les données collectées ne sont utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles elles ont été recueillies et qu'elles ne sont pas conservées au-delà de la période nécessaire.



Sécurité des informations et protection des risques

La sécurité des informations et la protection des données sont des priorités pour Natura'lis. Nous mettons en œuvre des mesures de sécurité techniques, organisationnelles et physiques pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données :

- Mesures de sécurité techniques : Nous mettons en place des systèmes de sécurité robustes, tels que le chiffrement des données, des pare-feu, des antivirus, des systèmes de détection d'intrusion et des contrôles d'accès afin de protéger les données contre les cyberattaques, les fuites ou les accès non autorisés. (Authenticator)
- Informations: Nous formons régulièrement nos collaborateurs aux bonnes pratiques de sécurité de l'information, à la gestion des risques liés aux données et à la prévention des cybermenaces via notre service support informatique
- Mises à jour régulières : Nous procédons à des mises à jour régulières de nos systèmes informatiques et de sécurité afin d'assurer qu'ils répondent aux nouvelles menaces et aux évolutions technologiques.

10 PRINCIPE N°10 LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCÈLEMENT

Chez Natura'lis, nous croyons fermement que chaque personne mérite un environnement de travail respectueux, inclusif et égalitaire. La lutte contre la discrimination et le harcèlement sous toutes leurs formes est un engagement fondamental de notre politique éthique. Nous nous engageons à promouvoir une culture de respect, de tolérance et de bienveillance au sein de notre entreprise.



Lutte contre la discrimination

La discrimination est formellement interdite et ne sera pas tolérée dans notre entreprise. Nous agissons pour :

- Discrimination directe et indirecte : Nous nous engageons à prévenir et à interdire toute forme de discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte, dans le cadre des recrutements, des promotions, de l'évaluation des performances, des conditions de travail ou de la gestion des carrières.
- Accessibilité : Nous mettons en place des mesures pour garantir l'accessibilité de notre environnement de travail aux personnes en situation de handicap, et nous nous efforçons d'adapter nos pratiques aux besoins spécifiques de chacun.



Lutte contre le harcèlement

Nous interdisons formellement toute forme de harcèlement moral ou sexuel et prenons des mesures strictes pour protéger nos collaborateurs :

- Harcèlement moral : Le harcèlement moral est défini comme tout agissement répété qui porte atteinte à la dignité ou crée un environnement hostile, intimidant, dégradant ou humiliant. Nous nous engageons à ne tolérer aucun comportement qui entraîne de telles situations.
- Harcèlement sexuel : Le harcèlement sexuel, qu'il soit verbal, physique ou visuel, est strictement interdit. Nous veillons à ce que toute forme de harcèlement sexuel soit rapidement identifiée, traitée et sanctionnée.
- Écoute et soutien : Nous offrons à nos collaborateurs un environnement où ils peuvent se sentir en sécurité pour signaler tout incident de harcèlement. Nous nous engageons à écouter les plaintes de manière sérieuse et confidentielle et à fournir un soutien adapté à la personne concernée.

Une cellule harcèlement a été créée au sein de Natura'lis avec un contact mail accessible à toute les personnes de l'entreprise. contact-harcelement@naturalis.fr

Référents: Pauline WANKÉ et Mathieu GRANDCLAUDON



Mécanismes de signalement et de traitement des plaintes

Nous mettons en place des procédures de signalement simples et confidentielles, afin que toute personne victime de discrimination ou de harcèlement puisse faire part de sa situation en toute sécurité :

- Canal de signalement anonyme : Un système de signalement anonyme est mis à disposition pour permettre à toute personne de signaler un acte de discrimination ou de harcèlement sans crainte de représailles.
- Traitement des plaintes : Toute plainte relative à la discrimination ou au harcèlement sera traitée de manière rapide, confidentielle et impartiale. Nous mettons en place un comité d'enquête dédié à la gestion de ces situations, garantissant ainsi une réponse appropriée et une action rapide.
- Protection des victimes et des témoins : Nous nous engageons à protéger les personnes ayant signalé un cas de discrimination ou de harcèlement, ainsi que les témoins, contre toute forme de représailles ou de sanction.



Promotion d'une culture de respect et d'inclusivité

Nous nous engageons à créer un environnement de travail où la diversité et l'inclusion sont valorisées, et où le respect mutuel est au cœur de nos interactions :

- Respect de la diversité : Nous favorisons une culture d'entreprise qui respecte et valorise la diversité sous toutes ses formes (culturelle, sociale, professionnelle, etc.).
- Encouragement à la collaboration : Nous encourageons un esprit de collaboration et de solidarité entre tous nos collaborateurs, indépendamment de leurs origines, de leur sexe ou de leurs croyances.
- Valorisation de la diversité : La diversité est une richesse pour notre entreprise. Nous veillons à ce que chaque individu se sente respecté et valorisé pour ses compétences et ses contributions, sans discrimination.